

SCI FORMATION RENNES PHASE 1

43 Square de la Mettrie
35000 RENNES

Procès Verbal de la réunion de chantier n° 1
28/04/2017





Opération : **SCI FORMATION
RENNES PHASE 1**
N° Affaire : 35074
Client : SCRIPT&GO
Adresse du chantier : 43 Square de la Mettrie
35000 RENNES
Téléphone du
chantier : 02 30 96 20 60

Procès Verbal de la réunion de chantier n° 1 du 28/04/2017 - S 17

Prochain rendez-vous le 05/05/2017 à 08:00, Square de la Mettrie, 35000 RENNES.

Présence demandée suivant le tableau ci-dessous.

RÔLE	INTERVENANT	ADRESSE	REPRÉSENTANT	TEL/FAX/M	C _n	P/A/E	C _{n+1}	Diff	
01	MAITRE D'OUVRAGE	SCI RENNES SGR	45 Avenue de la Liberté 35000 RENNES	M. DUPONT edupont@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 64 Fax : 02 00 00 00 00 Port. : 06 60 60 00 00		P	C	X
02	MAITRE D'ŒUVRE D'EXECUTION	ABCD	44 Rue Jean Moulin 35000 RENNES	M. MARTIN jmartin@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 64 Fax : 02 00 00 00 00 Port. : 06 60 60 00 00		P	C	X
03	COORDINATEUR SPS	EFGHI	47 Rue de Strasbourg 35000 RENNES	M. THOUZE tthouze@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 64 Fax : 02 00 00 00 00 Port. : 06 60 60 00 00		P	C	X
04	BUREAU DE CONTRÔLE	LOPEM	98 Place Sainte Anne 35000 RENNES	Mime LEFEVRE mlefevre@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 64 Fax : 02 00 00 00 00 Port. : 06 60 60 00 00		P	C	X

Légende : P : Présent – A : Absent – E : Excusé – C : Convoqué – Eff : Effectifs de la semaine – Pen : Pénalité

LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	REPRÉSENTANT	TEL/FAX/M	C _n	P/A/E	C _{n+1}	Diff	Eff	Pen
01	TERRASSEMENT	TERRASSE CO	118 Rue de France 35000 RENNES	M. MARTIN pmartin@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 60 Fax : 02 30 00 00 00 Port. : 06 00 00 00 00		P	C	X	10
02	GROS ŒUVRE	OGRT	45 Avenue de la Liberté 35000 RENNES	M. LEPECHU alepechu@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 60 Fax : 02 30 00 00 00 Port. : 06 00 00 00 00		P	C	X	5
03	MENUISERIES EXTERIEURES	GRMENUISE	87 Place Sainte Anne 35000 RENNES	Mime AVRIL eavril@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 60 Fax : 02 30 00 00 00 Port. : 06 00 00 00 00		P	C	X	8
04	MENUISERIES INTERIEURES	MENINT	7 Rue Jean Janvier 35000 RENNES	M. MAI jmai@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 60 Fax : 02 30 00 00 00 Port. : 06 00 00 00 00		P	C	X	2
05	ELECTRICITE	Elektrik	Allée Victor Hugo 35700 RENNES	M. MARS fmars@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 60 Fax : 02 30 00 00 00 Port. : 06 00 00 00 00		P	C	X	1
06	PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	PLOMB V	11 Rue d'Avril 35000 RENNES	M. JUIN mjuin@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 60 Fax : 02 30 00 00 00 Port. : 06 00 00 00 00		P	C	X	7
07	CARRELAGE	CARLCO	63 Rue de Juillet 35000 RENNES	M. AOUT paout@scriptandgo.com	Tél. : 02 30 96 20 60 Fax : 02 30 00 00 00 Port. : 06 00 00 00 00		P	C	X	3

1 PHOTOS	CRÉÉE LE	STATUT
	28/04/2017	
	28/04/2017	
2 REMARQUES TCE	CRÉÉE LE	STATUT
<p>Informations générales</p> <p>Livraison de l'opération</p> <p>50 logements : JUIN 2017</p> <p>Chaque entreprise doit réceptionner les supports deux semaines avant intervention et transmettre les réserves par écrit au maître d'œuvre exécution.</p> <p>La piste de chantier est réservée uniquement pour le déchargement des camions et non pour le stationnement des véhicules particuliers ou d'entreprises.</p> <p>Les horaires de chantier sont du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30, le respect du voisinage est de rigueur.</p> <p>Rappels des dispositions mises en place afin de lutter contre les vols et les dégradations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Mise en place de porte métallique pour fermeture des bâtiments. Prise en charge par l'entreprise de 100% des frais 2- Mise en place de la vidéosurveillance au démarrage de la cuivrerie jusqu'à la mise en place d'un gardiennage physique 2 mois avant la livraison du bâtiment concerné. Prise en charge à 50% des frais 3- Mise en place d'un gardiennage les nuits, Weekend et jours fériés deux mois avant la livraison et jusqu'à celle ci, pour chaque bâtiment. Prise en charge de 100% des frais 	PM	

Administratif		
<p>Avant toute intervention sur le chantier, le PPSPS doit être fourni et la visite d'inspection commune faite.</p> <p>L'entreprise doit être présente au rendez-vous de chantier lorsqu'elle est convoquée et doit désigner un représentant qualifié ayant pouvoir de décision. Tout retard ou absence au rendez-vous de chantier sera pénalisé de 200 € HT</p> <p>Dans le cas où il y aurait appel à la sous-traitance, la demande d'agrément complète devra parvenir au maître d'ouvrage par écrit vingt jours au plus tard avant la date prévisionnelle des travaux. L'entreprise ne pourra sous-traiter tout ou une partie des travaux qu'avec l'accord exprès et écrit du maître d'ouvrage.</p> <p>Les avis techniques et différents procès verbaux des matériaux mis en œuvre devront être fournis avant mis en œuvre des matériaux.</p>	PM	
Plans		
<p>Le délai de vérification des plans par la maîtrise d'œuvre est de trois semaines.</p> <p>Les entreprises doivent faire figurer sur les plans le nom de la SCI RENNES SGR, la date et l'indice. Le listing des derniers plans architecte est joint au compte rendu. Il appartient à l'entreprise de vérifier les plans en leur possession avant exécution.</p>	PM	
Pénalités		
<p>Retard ou absence au rendez-vous de chantier : 250 € HT par réunion</p> <p>Tout retard dans la remise de documents tels que plans, note de calculs, échantillons, etc. dans les délais demandés par le maître d'œuvre sera pénalisé de 200€ HT par document et par jour.</p> <p>Tout retard dans la réalisation d'une tâche fixée au planning détaillé, ainsi que l'inobservation ou l'inexécution dans le délai fixé par le maître d'œuvre des instructions données au rendez-vous de chantier, est pénalisable de 300€ HT par jour calendaire et par tâche. Ces pénalités s'appliqueront cumulativement à chacune des tâches définies au calendrier d'exécution.</p> <p>Pénalités pour dépassement du délai contractuel : 3 000€ par jour calendaire</p>	PM	

3	SANTÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ	CRÉÉE LE	STATUT
----------	---------------------------------	-----------------	---------------

Santé, Hygiène, Sécurité		
<p>Avant toute intervention sur le chantier, le PPSPS doit être fourni et la visite d'inspection commune faite.</p> <p>Dans le cas où il y aurait appel à la sous-traitance, la demande d'agrément complète devra parvenir au maître d'ouvrage par écrit vingt jours au plus tard avant la date prévisionnelle des travaux. L'entreprise ne pourra sous-traiter tout ou partie des travaux qu'avec l'accord exprès et écrit du maître d'ouvrage.</p> <p>Les entreprises sont tenues de respecter les consignes et la réglementation concernant l'hygiène et la sécurité.</p> <p>Le port du casque, des chaussures de sécurité et EPI est obligatoire pour tout le personnel travaillant sur le chantier y compris les responsables.</p> <p>Le nettoyage du chantier est dû par chaque entreprise de manière journalière. En cas de non exécution, le maître d'œuvre, après notification au compte rendu de chantier, fera effectuer ces travaux aux frais des entreprises concernées par une entreprise de son choix.</p> <p>La piste de chantier est réservée uniquement pour le déchargement des camions et non pour le stationnement des véhicules particuliers ou d'entreprises.</p>	PM	

4	VIC, PPSPS		
----------	-------------------	--	--

Entreprise	VIC	PPSPS
CARLCO - CARRELAGE		
Electrik - ELECTRICITE	19/04/2017	19/04/2017
GRMENUISE - MENUISERIES EXTERIEURES		
MENINT - MENUISERIES INTERIEURES		
OGRT - GROS ŒUVRE	14/04/2017	14/04/2017
PLOMB V - PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC		
TERRASSE CO - TERRASSEMENT		

5	COORDINATION	CRÉÉE LE	STATUT
----------	---------------------	-----------------	---------------

01 - SCI RENNES SGR - MAITRE D'OUVRAGE :

02 - ABCD - MAITRE D'ŒUVRE D'EXECUTION :			
A FAIRE		PM	
03 - EFGHI - COORDINATEUR SPS :			
PPSPS			
04 - LOPEM - BUREAU DE CONTRÔLE :			
Passage sur site			
Vérifications des plans			
Faire passage sur site pour vérification PH		20/04/2017	À faire pour le 03/05/2017
Faire retour sur plans déjà transmis		12/04/2017	À faire pour le 02/05/2017
6	SUIVI PAR LOT	CRÉÉE LE	STATUT
01 - TERRASSE CO - TERRASSEMENT :			
Administratif			
Plans/Etudes			
Avancement			
Terrassements généraux : 90%		28/04/2017	
Evacuation terre : 100%		28/04/2017	
Sécurité			
Divers			
02 - OGRT - GROS ŒUVRE :			
Administratif			
Demande agrément sous-traitants		28/04/2017	À faire pour le 02/05/2017
Plans/Etudes			
Avancement			
PH Rdc : 80%		28/04/2017	
PH 1er : 100%		28/04/2017	
PH 3e : 20%		28/04/2017	
Sécurité			
Divers			
Prévoir matériel pour clôture à venir		28/04/2017	À faire pour le 05/05/2017
03 - GRMENSUISE - MENUISERIES EXTERIEURES :			
Administratif			
Faire VIC et fournir PPSPS		13/04/2017	
Plans / Etudes			
Plan vérifié		28/04/2017	
Avancement			
Sécurité			
Divers			
04 - MENINT - MENUISERIES INTERIEURES :			
Administratif			
Faire VIC et fournir PPSPS		28/04/2017	
Plans/Etudes			
Avancement			
Démarrage début Mai, prévoir approvisionnement matériel		08/04/2017	
Sécurité			
Divers			
05 - Electrik - ELECTRICITE :			
Administratif			
Prévoir demande d'agrément		12/04/2017	Rappel 1 PM

Plans/Etudes		
Avancement		
Terre bâtiment : 50%	14/04/2017	
Sécurité		
Divers		
Finir lumière 1er	28/04/2017	À faire pour le 03/05/2017
Poser tableau électrique	28/04/2017	À faire pour le 04/05/2017

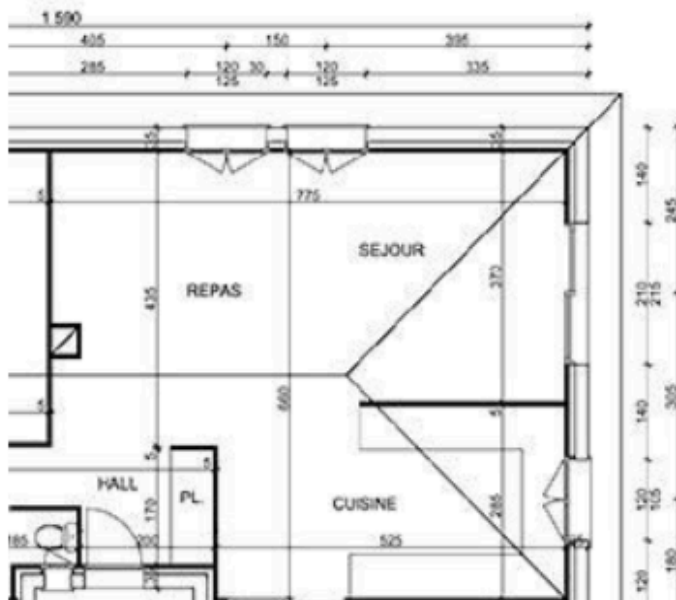
06 - PLOMB V - PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC :

Administratif		
Plans/Etudes		
Fournir plans des VMC	28/04/2017	À faire pour le 05/05/2017
Avancement		
Sécurité		
Divers		
Poser tuyau égouts	28/04/2017	À faire pour le 04/05/2017
Plans fournis vérifiés	28/04/2017	À faire pour le 03/05/2017

07 - CARLCO - CARRELAGE :

Administratif		
Faire VIC et PPSPS	28/04/2017	
Plans/Etudes		
Avancement		
Sécurité		
Divers		

7 ANNEXES CRÉÉE LE STATUT



PM